



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

716th MEETING : 6 FEBRUARY 1956

^{ème} SÉANCE : 6 FÉVRIER 1956

ONZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/716).....	1
Expression of thanks to the retiring President.....	1
Adoption of the agenda.....	1
Admission of new Members:	
Letter dated 2 February 1956 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council (S/3544).....	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/716).....	1
Remerciements au Président sortant.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Admission de nouveaux Membres :	
Lettre, en date du 2 février 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (S/3544).....	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND SIXTEENTH MEETING

Held in New York, on Monday, 6 February 1956, at 3 p.m.

SEPT CENT SEIZIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le lundi 6 février 1956, à 15 heures

President: Mr. A. A. SOBOLEV
(Union of Soviet Socialist Republics)

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/716)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:

Letter dated 2 February 1956 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council.

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: (*translated from Russian*): On assuming the presidency of the Security Council for this month, I wish to express on behalf of all members of the Council and on my own behalf our thanks to our retiring President, Mr. Belaúnde, the representative of Peru.

2. As we all know, the Security Council held a series of meetings last month and took a unanimous decision on the very important question of the situation on the Syrian-Israel border arising out of the invasion of Syrian territory by Israel armed forces. Our President, Mr. Belaúnde, made a considerable contribution to the successful conduct of those meetings of the Council and the adoption of a unanimous decision. That is a fact which, I think, all members of the Security Council will recognize.

3. I hope that I may count on the same spirit of co-operation and mutual understanding on the part of my colleagues in the Security Council.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Président: M. A. A. SOBOLEV
(Union des Républiques socialistes soviétiques)

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/716)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:

Lettre, en date du 2 février 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): En prenant la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil et en mon nom propre, remercier le Président sortant, M. Belaúnde, représentant du Pérou.

2. On sait qu'au cours du mois dernier le Conseil de sécurité a tenu une série de séances et a pris une décision unanime sur l'importante question de la situation qu'avait créée, à la frontière syro-israélienne, l'irruption de forces armées israéliennes en territoire syrien. Tous les membres du Conseil de sécurité reconnaîtront, je pense, que notre Président, M. Belaúnde, a joué un rôle important dans la conduite de ces séances du Conseil et dans l'adoption de la décision unanime dont je viens de parler.

3. Pour ma part, j'espère que mes collègues au Conseil de sécurité feront preuve à mon égard du même esprit de coopération et de compréhension mutuelle.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission of new Members

Letter dated 2 February 1956 from the representative of the United States of America to the President of the Security Council (S/3544)

4. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before calling upon those who have asked to speak, I wish to inform the members of the Council that a letter on the matter we are to discuss today has been addressed to me by the representative of Egypt. I shall ask Mr. Protitch, the Secretary of the Security Council, to read the contents of this letter.

5. Mr. PROTITCH (Under-Secretary, Department of Political and Security Council Affairs): The letter from the representative of Egypt, dated 6 February 1956, is addressed to the President of the Security Council and reads as follows:

“On the occasion of the consideration by the Security Council of the application submitted by the Republic of Sudan for membership of the United Nations [S/3543], my Government, not being a member of the Security Council, and having on the other hand manifold ties of brotherhood with the people of the Sudan, should like to avail itself of this opportunity to express anew its best wishes of future happiness and prosperity.

“Egypt was one of the two States of the previous condominium administering the Sudan. Egypt stood squarely behind the principle of self-determination embodied in the Charter of the United Nations, which was also specified in the agreement over the Sudan between the Republic of Egypt and the United Kingdom on 12 February, 1953. In order to assure for the Sudanese the future status they desired, Egypt recognized the Sudan as an independent and sovereign State and established diplomatic relations with it.

“As soon as the Sudan proclaimed its independence, it became a member of the League of Arab States.

“Egypt whole-heartedly supports the application submitted by the Sudan for United Nations membership, and earnestly hopes that the Security Council will recommend to the General Assembly the admission of this new Republic.

“We are confident that, in the very near future, we shall see the Sudan take its place as a full-fledged Member of the United Nations.

“The Sudan fulfils the requirements for membership specified in the United Nations Charter, and particularly in Article 4.

“Egypt rejoices on this occasion to see a sister country fill its position in the community of nations, and wishes to extend to the people of the Sudan its best wishes of future happiness and prosperity. The Sudan will be another nation working towards world peace, and Egypt looks forward to the membership of the Sudan in the United Nations.”

The letter is signed by Mr. Omar Loutfi, Permanent Representative of Egypt to the United Nations.

Admission de nouveaux Membres

Lettre, en date du 2 février 1956, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis d'Amérique (S/3544)

4. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais annoncer aux membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Egypte une lettre relative à la question dont nous sommes saisis. Je donne la parole à M. Protitch, secrétaire du Conseil, qui va donner lecture du texte de cette lettre.

5. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*traduit de l'anglais*]: La lettre du représentant de l'Egypte au Président du Conseil de sécurité est datée du 6 février 1956 ; elle est ainsi rédigée :

« A l'occasion de l'examen par le Conseil de sécurité de la demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies présentée par la République du Soudan [S/3543], mon gouvernement, qui n'est pas membre du Conseil de sécurité mais que de multiples liens de fraternité unissent au peuple soudanais, voudrait saisir cette occasion d'exprimer à nouveau au Soudan ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

« L'Egypte est l'un des deux Etats qui participaient au condominium qui administrait naguère le Soudan. L'Egypte a strictement adhéré au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui figure dans la Charte des Nations Unies et qui était également inscrit dans l'Accord que la République égyptienne et le Royaume-Uni ont signé le 12 février 1953 au sujet du Soudan. Afin d'assurer aux Soudanais le statut qu'ils désiraient avoir à l'avenir, l'Egypte a reconnu le Soudan comme Etat indépendant et souverain et a établi avec lui des relations diplomatiques.

« Dès que le Soudan a proclamé son indépendance, il est devenu membre de la Ligue des Etats arabes.

« L'Egypte appuie sans réserve la demande d'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et espère vivement que le Conseil de sécurité recommandera à l'Assemblée générale d'admettre cette nouvelle république parmi nous.

« Nous sommes sûrs que, dans un avenir très rapproché, le Soudan viendra prendre sa place de Membre en titre de l'Organisation des Nations Unies.

« Le Soudan remplit les conditions d'admission mentionnées dans la Charte des Nations Unies, notamment à l'Article 4.

« A cette occasion, l'Egypte se réjouit de voir une nation sœur entrer dans la communauté internationale, et elle tient à adresser au peuple soudanais ses meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité. Avec le Soudan, c'est un pays de plus qui travaillera à la cause de la paix mondiale, et l'Egypte attend avec espoir l'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies ».

La lettre porte la signature de M. Omar Loutfi, représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Security Council also has before it a draft resolution presented by France, the United Kingdom and the United States of America [S/3545].

7. Speaking as the representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I wish to state that the Soviet Union fully supports and associates itself with this draft resolution.

8. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): We have before us today an application for membership of the United Nations submitted by a newly independent country of Africa. This is an important and significant event.

9. On 1 January of this year, the Sudan completed the journey which brought it, by a series of constitutional changes, to the goal of complete independence. Since the United Kingdom was one of the former condominium Powers, the completion of this constitutional process caused special pleasure in my country, and I am glad to have the opportunity of being the first to speak in the Security Council in support of the Sudan's application to join the United Nations.

10. We have before us the Sudanese application for membership [S/3543]. Members of the Council will note that the Sudanese Foreign Minister has submitted a declaration in the usual form, accepting the obligations contained in the United Nations Charter. I hope that all members of the Council will readily agree with me that there is no doubt that the Sudan is able and willing to carry out those obligations and that it is fully qualified, under Article 4 of the Charter, for membership of the United Nations. It is right that the Security Council should at once recommend to the General Assembly that the Sudan should be admitted to membership of the United Nations.

11. My delegation has joined with the delegations of France and the United States in presenting the draft resolution [S/3545] now before the Council. We hope that there will be unanimous agreement here today in favour of this draft resolution.

12. My delegation has considered whether the Council should refer the application of the Sudan to a committee, under rule 59 of the rules of procedure, but, after reflection, it seemed to us that such reference would be a mere formality in this case, and an unnecessary one, since there can be no doubt, in the case of the Sudan, about its qualifications for membership. My delegation therefore hopes that the Security Council will consider it unnecessary to refer the matter to a committee. It is, of course, fully entitled, under rule 59, not to refer it to a committee, and our hope is that the Council will decide to vote on our draft resolution today.

13. Representatives will have heard the contents of the letter addressed to the President of the Security Council by the head of the Egyptian delegation,

6. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité est également saisi d'un projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni [S/3545].

7. Parlant en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, je voudrais dire que l'Union soviétique appuie entièrement ce projet de résolution et s'y associe.

8. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Nous sommes saisis aujourd'hui de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, d'un pays d'Afrique qui vient d'accéder à l'indépendance. C'est un événement important et d'une grande signification.

9. Le 1^{er} janvier de cette année, le Soudan, après une série de changements constitutionnels, est arrivé au but qu'il se proposait, l'indépendance complète. Le Royaume-Uni, en sa qualité d'ancien cosouverain, se réjouit particulièrement que ce processus constitutionnel ait été mené à bonne fin, et je suis heureux d'avoir l'occasion d'être le premier à parler devant le Conseil de sécurité pour appuyer la demande d'admission à l'Organisation présentée par le Soudan.

10. Nous sommes saisis de la demande d'admission du Soudan [S/3543]. Les membres du Conseil remarqueront que le Ministre des affaires étrangères du Soudan a présenté une déclaration dans la forme habituelle, acceptant les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies. J'espère que tous les membres du Conseil penseront comme moi que le Soudan est, sans aucun doute, capable de remplir ces obligations et disposé à le faire, et qu'il possède les titres requis à l'Article 4 de la Charte pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il est juste que le Conseil de sécurité recommande immédiatement à l'Assemblée générale d'admettre le Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

11. Ma délégation s'est jointe aux délégations de la France et des Etats-Unis pour présenter le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3545]. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté aujourd'hui à l'unanimité.

12. Ma délégation s'est demandé si, aux termes de l'article 59 du règlement intérieur, le Conseil devait renvoyer la demande du Soudan à un comité; cependant, après réflexion, il nous semble que cette mesure ne serait, en l'occurrence, qu'une pure formalité et même une formalité inutile, car, en ce qui concerne le Soudan, il ne peut y avoir aucun doute que ce pays réunit les titres requis pour devenir Membre de l'Organisation. En conséquence, ma délégation espère que le Conseil de sécurité jugera inutile de renvoyer la question à un comité. Aux termes de l'article 59, le Conseil a certainement la faculté de ne pas renvoyer la question à un comité, et nous espérons qu'il décidera de mettre notre projet de résolution aux voix dès aujourd'hui.

13. Les membres du Conseil ont entendu le texte de la lettre que M. Loutfi, chef de la délégation égyptienne, a adressée au Président du Conseil de sécurité,

Mr. Loutfi, which has just been read. They will have learned from this letter that the Sudan's application for membership is likewise warmly supported by the Government of the other former condominium Power, Egypt.

14. It remains only for me to cite the words of a message which the British Foreign Secretary sent to the Sudanese Foreign Minister the other day. Mr. Selwyn Lloyd's words were as follows:

"It will give us profound pleasure to see the Sudan seated in the United Nations, and we look forward to many years of fruitful co-operation between our two countries in that Organization."

15. Mr. LODGE (United States of America): The United States asked for this meeting, and it co-sponsors the pending draft resolution recommending the election of the Sudan as a Member of the United Nations. We do so, in the first place, because it is our simple duty under the provisions of the Charter. But there is more to it than that. We, here in the United States, have watched the progress of the people of the Sudan with keen interest. We see in the Sudan many traits which we like to think that we and the people of the Sudan have in common. We are both new nations, filled with love of independence and a desire for the education and improvement of the individual. Both our nations admire courage and both face the future with hope.

16. The United States hopes that this draft resolution will be adopted promptly. In fact, let me say that we think that it should be adopted here today, and that it would be most superfluous to refer it, for any technical reason, to a committee of any kind. We hope that this action will be taken today and that the Sudan will take its place in the General Assembly as a full-fledged Member of the United Nations.

17. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): The French delegation is happy to join with the delegations of the United States and the United Kingdom in proposing to the Security Council the adoption of a draft resolution recommending to the General Assembly the admission of the Republic of the Sudan to the United Nations. My Government has always maintained that all States which fulfil the conditions laid down by Article 4 of the Charter should be Members of our Organization.

18. The Sudan acceded to independence on 1 January 1956; it did so in a democratic manner and it now possesses a Constitution which makes provision for elections; it did so, furthermore, in a peaceful manner, as the outcome of long, but friendly, negotiations with the United Kingdom and Egypt.

19. In the letter which it sent to the Secretary-General [S/3543], the Government of the Sudan declared its willingness to assume all the obligations which the Charter places on Member States. We are convinced that it is capable of fulfilling those obligations. We think, therefore, that the Republic of the Sudan

et dont il a été donné lecture. Ils auront appris par cette lettre que la demande d'admission du Soudan est chaleureusement appuyée aussi par le Gouvernement égyptien, le second des anciens cosouverains.

14. Il ne me reste qu'à citer un passage d'une note que le Secrétaire aux affaires étrangères britanniques a adressée l'autre jour au Ministre des affaires étrangères du Soudan. Voici ce qu'a dit M. Selwyn Lloyd :

« Nous serons très heureux de voir le Soudan siéger avec nous à l'Organisation des Nations Unies, et nous espérons qu'il s'inaugurera ainsi entre nos deux pays une collaboration fructueuse et durable. »

15. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis ont demandé la convocation de cette séance, et ils sont l'un des auteurs du projet de résolution dont le Conseil est saisi et aux termes duquel le Conseil recommanderait l'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons formulé cette demande, tout d'abord, parce que c'est notre devoir strict aux termes de la Charte. Mais il y a bien d'autres raisons. La nation américaine a suivi avec un profond intérêt les progrès réalisés par le peuple soudanais. Nous nous plaisons à penser qu'il y a beaucoup de traits que nos deux peuples ont en commun. Dans les deux cas, il s'agit de nations nouvelles, éprises d'indépendance, et résolues à améliorer la condition humaine. Nos deux peuples admirent le courage et regardent l'avenir avec espoir.

16. Les Etats-Unis espèrent que le projet de résolution sera adopté sans tarder. Nous pensons même qu'il devrait être adopté dès aujourd'hui et qu'il serait superflu de le renvoyer, pour des raisons de procédure, à un comité quel qu'il soit. Nous espérons que la décision sera prise aujourd'hui et que le Soudan occupera, à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la place qui lui revient.

17. M. ALPHAND (France) : La délégation française est heureuse de se joindre aux délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour proposer au Conseil de sécurité l'adoption d'un projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République du Soudan au sein des Nations Unies. Mon gouvernement a toujours soutenu que tous les Etats qui remplissent les conditions prévues par l'Article 4 de la Charte devraient être Membres de notre organisation.

18. Le Soudan a accédé à l'indépendance le 1^{er} janvier 1956 ; il l'a fait d'une façon démocratique ; il possède une Constitution qui prévoit des élections ; il l'a fait également d'une façon pacifique, à la suite de négociations, qui ont été longues mais amicales, avec le Royaume-Uni et avec l'Egypte.

19. Par la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général [S/3543], le Gouvernement du Soudan s'est déclaré disposé à assumer toutes les obligations que la Charte impose aux Etats Membres. Nous sommes convaincus qu'il est en outre capable de remplir ces obligations qui ont été fixées par l'Article 4 de notre

fulfils the conditions prescribed by Article 4 of the Charter, and we are accordingly happy to recommend its admission to the United Nations. We do not doubt that the General Assembly will see fit to approve our recommendation at its next session, and will confer on the Sudan the status of a Member of the United Nations.

20. France has always maintained friendly relations with the Sudanese people; it has followed with interest that people's progress towards independence, and was one of the first nations to recognize the new State.

21. The present territory of the Republic of the Sudan was the home of one of the world's most ancient civilizations. Today that territory, divided into a number of provinces, is inhabited by a people whose general unity leaves room for individuality and for certain ethnic, cultural and religious differences. This special position of the Sudanese State, together with its brilliant past, should ensure that, from its first entry into the international community, the Government of the Sudan will give proof of political wisdom and will not allow itself to be drawn into sterile disputes or propaganda quarrels, but will, on the contrary, support whatever is likely to promote understanding among the peoples.

22. In this connexion, the peaceful method of negotiation by which the Sudan has achieved its independence would seem to be a surety of its attitude in the future and in the United Nations. Accordingly, my delegation has no doubt that the Sudan, in entering the United Nations, will bring something positive and valuable to this Organization and that its delegation will work usefully with us in our efforts to achieve the purposes assigned to us by the Charter, in the best interests of closer international understanding and world peace.

23. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): The Iranian delegation has carefully studied the letter addressed to the Secretary-General on 21 January 1956, by the Minister of External Affairs of the Sudan, on the subject of that country's application for admission to the United Nations, and the attached declaration in which the Government of the Republic of the Sudan accepts the obligations contained in the United Nations Charter and undertakes to fulfil them from the date of its admission. We have also studied with interest the appended document which summarizes the constitutional progress of the Sudan to its present sovereign status.

24. In the light of these documents, we have reached the conclusion that the Republic of the Sudan completely satisfies the requirements of the Charter; and we are most anxious that the Security Council should adopt a recommendation favouring the admission of the Sudan to the United Nations.

charte, et, en conséquence, nous sommes heureux de recommander son admission au sein des Nations Unies. Nous ne doutons pas que, lors de sa prochaine session, l'Assemblée générale voudra bien ratifier notre recommandation et confèrera au Soudan la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

20. La France a toujours entretenu avec le peuple soudanais des relations d'amitié; elle a suivi avec intérêt les progrès qu'il a faits vers l'indépendance, et elle a été l'une des premières nations à reconnaître le nouvel Etat.

21. Le territoire de l'actuelle République du Soudan est l'un des lieux où s'est développée l'une des plus anciennes civilisations que le monde ait connues. Aujourd'hui, ce territoire, divisé en plusieurs provinces, est habité par une population dont l'unité d'ensemble laisse place à des particularismes et à certaines différences ethniques, culturelles et religieuses. Cette situation particulière de l'Etat soudanais, autant que ce brillant passé, me paraissent garantir que le Gouvernement du Soudan aura, dès ses débuts dans la Communauté internationale, fait preuve de sagesse politique, et qu'il ne se laissera pas entraîner dans des disputes stériles ou dans des querelles de propagande, mais qu'il aura au contraire à cœur de favoriser ce qui peut développer la bonne entente entre les peuples.

22. A cet égard, la méthode pacifique et négociée par laquelle le Soudan est parvenu à l'indépendance semble un garant de son attitude à l'avenir ou au sein des Nations Unies. Ainsi, ma délégation ne doute pas qu'en entrant à l'ONU le Soudan apportera à notre organisation un élément positif et précieux et que sa délégation saura coopérer utilement avec nous en vue d'atteindre les buts qui nous sont assignés par la Charte pour le plus grand bénéfice d'une meilleure entente entre les peuples et de la paix dans le monde.

23. M. ABDOH (Iran) : La délégation de l'Iran a étudié avec soin la lettre adressée au Secrétaire général, le 21 janvier 1956, par le Ministre des affaires étrangères du Soudan, au sujet de la demande d'admission de ce pays comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la déclaration jointe à cette demande et aux termes de laquelle le Gouvernement de la République soudanaise accepte les obligations inscrites dans la Charte des Nations Unies et s'engage à les observer à dater du jour de son admission. Nous avons également étudié avec intérêt le document annexé à la lettre susmentionnée, document dans lequel sont évoquées les étapes constitutionnelles grâce auxquelles le Soudan est parvenu à la souveraineté.

24. A la lumière de ces documents, nous sommes arrivés à la conclusion que la République du Soudan remplit entièrement les conditions requises par la Charte; nous avons le désir le plus vif de voir le Conseil de sécurité adopter une recommandation favorable à l'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

25. All who have faith in this Organization know that in the past its effectiveness was reduced by its inability to settle the question of the admission of new Members; the fact that it has succeeded in at least partially resolving that question has already helped to enhance its prestige and effectiveness.

26. We believe that the Sudan can make a useful contribution to our Organization and derive substantial advantages from membership thereof, in particular by establishing its international relations within the framework of the United Nations and using United Nations technical assistance to accelerate its economic and social development, and we have decided to do all we can to hasten its admission.

27. Our desire to see the Sudan a Member of the United Nations is the greater because the Sudan is an African country, and Africa has not in the past been sufficiently represented in our Organization. Furthermore, my delegation believes that, because of its geographical situation, the Sudan can play a very important part in Africa and that its admission to the United Nations will help to direct events in that continent along orderly and constructive lines.

28. The Sudan has succeeded in attaining its independence by democratic and progressive means, by demonstrating its people's will to decide their own destiny and by securing recognition of its sovereignty by the countries which until recently governed it as a condominium; and it has done so within the framework of Article 73 of the United Nations Charter. In this connexion, it should be noted that the recognition of the Sudanese people's sovereignty was influenced, if not directly then at least indirectly, by the spirit of the Charter, which recommends that Members of the United Nations which have assumed responsibilities for the administration of territories whose peoples have not attained a full measure of self-government should take due account of their aspirations and should assist them in the development of their free political institutions.

29. My delegation has pleasure in congratulating the Governments of the United Kingdom and Egypt on the understanding they have shown in assuring the independence of the Sudanese peoples. It was with great satisfaction that we learned of the letter in which the Egyptian delegation informed us on its Government's behalf, that the Sudan had been admitted to the Arab League as an independent State and that Egypt, in proclaiming the Sudan's independence, had given effect to the principle of the right of peoples to self-determination.

30. We express the hope that the example of understanding and co-operation which the administering countries have furnished in the case of the Sudan will be followed by other countries, and that the African countries may attain their independence and be in a position to join the United Nations as soon as possible.

25. Tous ceux qui ont foi en l'Organisation sont persuadés que, dans le passé, son efficacité fut entravée par son impuissance à régler la question des nouveaux Membres; le fait que l'Organisation a réussi à résoudre, au moins partiellement, cette question a déjà contribué au renforcement de son prestige et de son efficacité.

26. Persuadés que le Soudan peut apporter une contribution utile à notre organisation et en retirer lui-même des avantages substantiels — en particulier établir ses relations internationales dans le cadre des Nations Unies et profiter de l'assistance technique de notre organisation pour accélérer son développement économique et social — nous sommes décidés à apporter tout notre appui pour hâter l'admission de ce pays.

27. Notre désir est d'autant plus grand de voir ce pays parmi nous, qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un pays situé sur le continent africain, continent qui, jusqu'à présent, n'a pas eu la possibilité de faire entendre suffisamment sa voix au sein de notre organisation. De plus, ma délégation est convaincue que, de par sa situation géographique, le Soudan peut jouer un rôle très important en Afrique et que son admission au sein des Nations Unies est de nature à contribuer à orienter le cours des événements dans ce continent vers des voies ordonnées et constructives.

28. En effet, le Soudan a réussi à réaliser son indépendance par des méthodes démocratiques et progressives, en démontrant la volonté de son peuple de disposer de son sort et en obtenant la reconnaissance de sa souveraineté par les pays qui naguère exerçaient sur lui le condominium, et ceci dans le cadre de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Il convient de noter à ce sujet que la reconnaissance de la souveraineté du peuple soudanais a été influencée, sinon directement, tout au moins indirectement, par l'esprit de la Charte qui recommande aux Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont assumé la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas complètement elles-mêmes, de tenir compte de leurs aspirations et de les aider à développer leurs libres institutions politiques.

29. Ma délégation se fait un plaisir d'exprimer ses félicitations tant au Gouvernement du Royaume-Uni qu'à celui de l'Égypte, pour la compréhension dont ils ont fait preuve en vue d'assurer l'indépendance des peuples du Soudan. C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de la lettre par laquelle la délégation de l'Égypte, au nom de son gouvernement, nous a fait connaître que le Soudan a été admis dans la Ligue des États arabes en tant que pays indépendant et que l'Égypte, en proclamant l'indépendance du Soudan, a mis en œuvre le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

30. Nous formulons l'espoir que l'exemple de compréhension et de coopération dont les pays administrants ont fait preuve à l'égard du Soudan soit suivi par d'autres pays et que les pays africains puissent accéder à leur indépendance et avoir accès à notre organisation aussitôt que possible.

31. For all these reasons, my country hastened to recognize the sovereign Republic of the Sudan, with which it has already had an opportunity to cooperate at the Bandung Conference, and takes pleasure in extending a particularly warm welcome to the Sudan.

32. In the same spirit, my delegation gladly gives its full support to the draft resolution presented by the delegations of France, the United Kingdom and the United States.

33. With regard to the procedure to be followed, I support the proposal that the Security Council should itself consider the application of the Sudan for membership, as it has done in several cases in the past, without referring it to the committee provided for in rule 59 of the Council's rules of procedure.

34. It is true that that rule provides that applications for membership shall be referred for consideration to a committee upon which each member of the Security Council is represented. It also provides that the Council shall express a final opinion after receiving the committee's conclusions. Nevertheless, since the Council is also empowered by that rule to take a decision without referring the application to the committee, and since it is obvious from the documents before the Council, and more particularly from the declaration by the Government of the Sudan and the document annexed thereto, that the Sudan fulfils all the requirements of Article 4 of the Charter, it is, in our view, proper for the Council itself to consider the Sudanese application for membership and to make the necessary recommendation immediately, without referring it to a committee.

35. Before concluding, my delegation would like to express its best wishes for the prosperity and happiness of the Sudanese people and its joy in the thought that the Sudan will shortly take its place in the United Nations.

36. Mr. NISOT (Belgium) (*translated from French*): Under the terms of the Charter, membership in the United Nations is open to peace-loving States which accept the obligations of the Charter and, in the judgement of the organization, are able and willing to carry out those obligations.

37. The Belgian Government considers that the Sudan satisfies these conditions. In its opinion, the Sudan is undoubtedly a State; my Government was among the very first to recognize it as such. It recognized it, convinced that the Sudan was able to carry out the obligations laid down in the Charter. Furthermore, the Sudan has accepted those obligations in a solemn declaration; it has in that respect complied with the requirements of our rules of procedure.

38. There is one last question: is the Sudan to be regarded as peace-loving and willing to carry out the obligations of the Charter? This involves a question of intention, and that question can be properly an-

31. Pour toutes ces raisons, mon pays s'est empressé de reconnaître la République souveraine du Soudan, avec laquelle il a déjà eu l'occasion de coopérer au sein de la Conférence afro-asiatique de Bandoung, et il se fait un plaisir de réserver au Soudan un accueil des plus chaleureux.

32. C'est dans le même esprit que ma délégation est heureuse d'accorder son plein appui au projet de résolution présenté par les délégations des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni.

33. Quant à la procédure à suivre pour l'examen de la demande d'admission du Soudan, j'appuie la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité examine cette demande lui-même, ainsi qu'il a eu l'occasion de le faire, dans certains cas, par le passé, sans la renvoyer au comité prévu par l'article 59 du règlement intérieur.

34. Il est vrai que le même article prévoit le renvoi des demandes d'admission, pour examen, à un comité dans lequel sont représentés tous les membres du Conseil de sécurité. Il prévoit également que le Conseil se prononce définitivement après réception des conclusions de ce comité. Néanmoins, puisque, conformément à l'article en question, le Conseil peut aussi prendre sa décision sans renvoyer la demande au comité et puisqu'il est évident, d'après les documents dont le Conseil est saisi, notamment la déclaration du Gouvernement du Soudan et le document qui y est annexé, que le Soudan réunit toutes les conditions requises par l'Article 4 de la Charte, nous estimons qu'il convient que le Conseil examine lui-même la demande d'admission du Soudan et fasse la recommandation nécessaire immédiatement, sans renvoyer la demande à un comité.

35. Avant de terminer, ma délégation tient à exprimer ses meilleurs vœux pour la prospérité et le bonheur du peuple soudanais ainsi que sa joie à la pensée de voir le Soudan prendre sa place au sein des Nations Unies dans un proche avenir.

36. M. NISOT (Belgique) : Aux termes de la Charte, peuvent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et sont, au jugement de l'Organisation, capables de les remplir et disposés à le faire.

37. Pour ce qui le concerne, le Gouvernement belge pense que le Soudan satisfait à ces conditions. Le Soudan est, à son sens, indubitablement un Etat; mon gouvernement fut parmi les tout premiers à la reconnaître comme tel. Il l'a ainsi reconnu, persuadé qu'il était capable de remplir les obligations stipulées par la Charte. D'autre part, le Soudan a, par une déclaration solennelle, accepté ces obligations; il s'est conformé, à cet égard, aux prescriptions de notre règlement intérieur.

38. Il est une dernière question: le Soudan doit-il être considéré comme pacifique et disposé à exécuter les obligations de la Charte? C'est là un élément intentionnel; on n'en saurait juger sainement que sur la

swered only on the basis of the facts. In the view of my Government, the facts justify the conclusion that the Sudan is animated by the intention required under the Charter. It bases its conviction mainly on the circumstances in which the Sudan achieved its independence. It achieved its independence without violence and by democratic and orderly means. This concern for law and order, as evidenced by orderly and lawful action, is particularly significant when it comes to determining whether there exists a will to peace and an intention to respect obligations.

39. For these reasons my Government believes that the admission of the Sudan to membership in the United Nations would not be a favour, but an act of justice which is required by the proper application of the Charter.

40. Accordingly, I shall vote in support of the recommendation that the General Assembly should admit the Sudan into our organization. I am happy to take this opportunity to express the Belgian Government's very sincere wishes for the prosperity of this new member of the community of States.

41. Mr. BLANCO (Cuba) (*translated from Spanish*): The Cuban delegation has studied the application for admission to the United Nations submitted by the Republic of the Sudan [S/3543].

42. A clear and detailed statement of the Cuban Government's general position with regard to the admission of new Members was given by Mr. Núñez Portuondo, the head of our delegation, when this item was discussed at the tenth session of the General Assembly.

43. Cuba considers that every sovereign State which satisfies the conditions or requirements laid down in Article 4 of the Charter should be admitted to membership in the United Nations. Nothing should prevent the admission of an applicant State which fully satisfies those conditions or requirements. That is our understanding of the principle of universality—that States should be admitted without regard to any rules other than those laid down in Article 4 of the Charter. We have therefore maintained in the past, and we maintain now, first, that every application for admission should be examined individually on its merits, and, secondly, that the Security Council's recommendation concerning admission should not be subject to the rule of the unanimity of the five permanent members. The veto must be eliminated if the principle of universality is to be really effective and recommendations for admission must be adopted by the affirmative votes of any seven members of the Security Council.

44. That is Cuba's general position in regard to the admission of new Members. I shall now examine, in the light of that position and of Article 4 of the Charter, the application for admission presented by the Sudan.

base des faits. Mon gouvernement estime que les faits conduisent à conclure que le Soudan est animé de l'intention requise par la Charte. Il fonde principalement sa conviction sur les circonstances dans lesquelles le Soudan est parvenu à l'indépendance. Il y est parvenu sans violence, par des méthodes démocratiques, suivant un processus ordonné. Ce souci de l'ordre et de la régularité, ainsi affirmé par des actes concordants, est, entre autres indices, un signe particulièrement révélateur quand il s'agit d'apprécier s'il existe une volonté de paix, une détermination de respecter les obligations assumées.

39. Telles sont les raisons qui ont conduit mon gouvernement à la conviction qu'admettre le Soudan parmi les Nations Unies ne serait pas une faveur, mais un acte de justice que réclame l'application correcte de la Charte.

40. En conséquence, je voterai à l'appui de la recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale reçoive le Soudan dans notre organisation. Je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer les vœux très sincères que forme le Gouvernement belge pour la prospérité de ce nouveau membre de la communauté des Etats.

41. M. BLANCO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation de Cuba a étudié la demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies qui a été présentée par la République du Soudan [S/3543].

42. L'attitude générale du Gouvernement de Cuba à l'égard de l'admission de nouveaux Membres a été exposée d'une façon précise et détaillée par M. Núñez Portuondo, chef de notre délégation, lorsque cette question fut examinée au cours de la dixième session de l'Assemblée générale.

43. Cuba estime qu'il convient d'admettre comme Membre de l'Organisation tout Etat souverain qui réunit les conditions ou les titres énoncés à l'Article 4 de la Charte. Rien ne doit empêcher l'admission d'un Etat requérant qui remplit parfaitement ces conditions ou qui réunit ces titres. Nous interprétons le principe de l'universalité en ce sens que nous ne reconnaissons pas d'autres restrictions que celle que prévoit l'Article 4 de la Charte. C'est pourquoi nous avons toujours déclaré et déclarons aujourd'hui ce qui suit: premièrement, chaque demande d'admission doit être examinée isolément, d'après les titres propres du requérant; deuxièmement, la recommandation du Conseil de sécurité relative à l'admission ne doit pas être soumise à la règle de l'unanimité des cinq membres permanents. Le principe de l'universalité, pour être vraiment efficace, exige que le veto soit éliminé et que la décision soit prise à la majorité simple, soit par un vote de sept membres quelconques du Conseil de sécurité.

44. Voilà, en résumé, la thèse générale que Cuba défend dans la question de l'admission de nouveaux membres. Examinons à présent, à la lumière de cette thèse, et compte tenu des dispositions de l'Article 4 de la Charte, la demande d'admission qui a été présentée par le Soudan

45. In the first place, the Sudan has been a sovereign independent State since 1 January 1956. It achieved that legal and political status by a long historical process in which, as the application itself states, the principle of self-determination has borne fruit. The condominium Powers were the first to recognize the new State, and it has also been recognized by other Members of the United Nations, including Cuba.

46. Secondly, the Sudan is a peace-loving country. Its transformation from a dependent territory into a sovereign republic was effected by parliamentary and democratic methods, without recourse to unconstitutional devices, a fact which shows its pacific nature. This quality is also shown in the provisional Constitution, which embodies the principles of the Charter.

47. Thirdly, as to the third condition required by Article 4—namely, acceptance of the obligations contained in the Charter—this is evidenced by the formal declaration made by the Minister of External Affairs of the Sudan on his Government's behalf, the text of which accompanies the application for admission.

48. Fourthly, and lastly, the Sudan's ability and willingness to carry out these obligations are amply demonstrated in the structure of its political institutions and its avowed faith in the rule of law which is to govern both its internal affairs and its international relations.

49. For all these reasons, the Government of Cuba considers the Sudan qualified for membership in the United Nations. My delegation will vote in favour of the draft resolution presented by the representatives of France, the United Kingdom and the United States, and it sincerely trusts that the General Assembly will approve it in due course.

50. Mr. NINCIC (Yugoslavia): It is with a feeling of sincere pleasure that we shall cast our vote in support of the recommendation to admit the Sudan to membership of the United Nations, for which it is so eminently qualified.

51. The Government and the people of my country have followed with close interest and keen sympathy the various stages of the efforts of the people of the Sudan to emerge upon the broad highway of national independence. These efforts have now been brought to fruition, and my delegation wishes to join in congratulating the Sudanese nation on its achievement of independent statehood.

52. I feel that due tribute should also be paid to the understanding and awareness of the new realities of the situation displayed by all the parties concerned. This has helped to make possible a peaceful and orderly transition from the previous condominium status.

53. Sudan's admission to the United Nations would not merely be a recognition of the country's newly

45. En premier lieu, le Soudan est un Etat souverain et indépendant depuis le 1^{er} janvier 1956. Il a accédé à cette condition juridique et politique par une longue évolution historique au terme de laquelle, ainsi que le déclare la note émanant de cet Etat, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a porté ses fruits. Les puissances qui exerçaient le condominium ont été les premières à lui reconnaître cette qualité ; d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont Cuba, ont également reconnu le nouvel Etat.

46. En second lieu, le Soudan est un pays pacifique. Sa transformation, de territoire dépendant en république souveraine, s'est faite par la voie démocratique et parlementaire, sans aucun recours à des procédés anticonstitutionnels, ce qui prouve son caractère pacifique. Ce fait est également attesté par la Constitution provisoire du pays, laquelle accepte les principes de la Charte.

47. En troisième lieu, touchant la troisième condition qu'impose l'Article 4, à savoir l'acceptation des obligations de la Charte, cette acceptation ressort de la déclaration formelle que le Ministre des affaires extérieures du Soudan a jointe à la demande d'admission au nom de son gouvernement.

48. En quatrième et dernier lieu, la structure des institutions politiques du Soudan et la foi qu'il proclame dans le droit qui doit régir ses relations dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre international suffisent à prouver que ce pays est capable de remplir ses obligations et disposé à le faire.

49. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement de Cuba considère que le Soudan remplit les titres requis pour être Membre de l'Organisation des Nations Unies ; notre délégation votera donc pour le projet de résolution qui a été déposé par les représentants des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni, et elle espère sincèrement que, le moment venu, l'Assemblée générale approuvera ce texte.

50. M. NINCIC (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*] : C'est avec grand plaisir que nous voterons en faveur de la recommandation tendant à admettre le Soudan à l'Organisation des Nations Unies, ce dont il est si digne.

51. Le Gouvernement et le peuple yougoslaves ont suivi avec une vive sympathie les efforts que le peuple soudanais a déployés pour parvenir enfin à l'indépendance nationale. Ces efforts ont abouti, et ma délégation veut elle aussi féliciter le Soudan d'être devenu un Etat indépendant.

52. J'estime qu'il faut également rendre hommage à toutes les parties intéressées, qui ont fait preuve de compréhension et qui ont eu le sens des nouvelles réalités de la situation. Elles ont ainsi contribué à ménager une transition pacifique et méthodique du condominium à l'indépendance.

53. L'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies doit faire plus que consacrer l'indépen-

acquired independence; it should also help the Sudan in its efforts to develop that independence. Sudan's admission would at the same time mean a further and important step on the road towards the universality of the United Nations.

54. The unanimity which has at once become apparent on this question is very encouraging, and should augur well for the future. It is indicative of a more objective approach to the question of the admission of new Members—that is to say, to the kind of approach which the Charter so clearly calls for.

55. That is why, as I have said, the proposal that the Council should recommend the admission of the Sudan to the United Nations will have our whole-hearted support. We sincerely share the hope that prompt action on this proposal will prove possible. Indeed, we feel it is not too much to hope that such action will be taken this afternoon.

56. Mr. WALKER (Australia): The Australian delegation is very happy to support the draft resolution which has been submitted to the Council by France, the United Kingdom and the United States, recommending the admission of the Sudan to the United Nations.

57. It is with real pleasure that we give Australia's friendly support to the Sudan, a country towards which we feel warm goodwill in view of the long history of British association with the Sudan, culminating in Sudan's proud achievement of independence on 1 January 1956. I have already had the pleasure of congratulating the Sudanese representative in New York on this happy event a little while ago.

58. In offering our congratulations and our welcome to the Sudan in the Council today, I should like to take the opportunity of expressing to the two Powers formerly responsible for the condominium in the Sudan—Egypt and the United Kingdom—our admiration of their efforts in the Sudan to facilitate the journey of that nation from a state of dependency to a full sovereign status as a republic.

59. I was deeply impressed by the terms of the letter in which the Foreign Minister of the Sudan has placed his country's candidature before the Council, and I feel that it is natural proof of that country's progress towards independence that it should soon take its place in the United Nations.

60. The representative of the United Kingdom has suggested that, under rule 59 of its rules of procedure, the Council should agree in this case not to refer the application of the Sudan to a committee on new Members. The Australian delegation finds itself in accord with Sir Pierson Dixon's suggestion in this particular case since, from the statements which have already been made around this table, it seems clear that there is no doubt in the minds of members of the Security Council regarding the Sudan's qualifi-

dance nouvelle du pays, elle doit aussi favoriser les efforts que le Soudan déploie pour développer cette indépendance. L'ONU aura fait, en même temps, un grand pas dans la voie de l'universalité.

54. L'unanimité qui s'est fait jour dès le début de l'examen de cette question est très encourageante et augure favorablement de l'avenir. Elle prouve que nous envisageons la question de l'admission de nouveaux Membres d'une façon plus objective et plus conforme aux stipulations de la Charte.

55. C'est pourquoi, je le répète, la proposition tendant à ce que le Conseil recommande l'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies recevra tout notre appui. Nous espérons sincèrement, nous aussi, qu'il sera possible de donner rapidement suite à cette proposition. En fait, nous osons espérer que la décision interviendra cet après-midi.

56. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: La délégation australienne est extrêmement heureuse d'appuyer le projet de résolution des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni, recommandant l'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies.

57. C'est avec un réel plaisir que nous offrons au Soudan l'appui et l'amitié de l'Australie, car nous avons pour le Soudan une grande sympathie née de la longue association des Britanniques et des Soudanais, association dont le couronnement a été l'indépendance du Soudan, le 1^{er} janvier 1956. J'ai déjà eu le plaisir il y a quelques instants, de féliciter le représentant du Soudan à New-York à cette occasion.

58. En adressant au Soudan nos félicitations et nos vœux de bienvenue, je voudrais saisir l'occasion pour dire aux deux puissances qui administraient antérieurement le Soudan, c'est-à-dire à l'Égypte et au Royaume-Uni, notre admiration pour les efforts qu'elles ont déployés dans ce pays afin de faciliter son passage d'un état de dépendance au statut de république souveraine.

59. J'ai été particulièrement frappé par les termes de la lettre dans laquelle le Ministre des affaires étrangères du Soudan a présenté au Conseil la candidature de son pays, et je vois une preuve indiscutable de l'évolution de ce pays vers l'indépendance dans le fait que le Soudan occupera bientôt sa place dans les organes de l'ONU.

60. Le représentant du Royaume-Uni a proposé que, aux termes de l'article 59 du règlement intérieur, le Conseil accepte dans le cas présent de ne pas renvoyer la demande d'admission du Soudan pour examen préalable au comité spécial. En l'occurrence, la délégation australienne approuve la proposition de sir Pierson Dixon, car, d'après les déclarations que l'on vient de faire ici, il n'y a manifestement aucun doute dans l'esprit des membres du Conseil de sécurité au sujet des titres que possède le Soudan pour devenir Membre de

cations for membership of the United Nations. The Australian delegation is therefore in favour of avoiding such delay as might be involved in referring this application to a committee.

61. I should like to point out, however, that in the view of the Australian delegation, such reference would not in itself cast any reflection upon any country whose application might be dealt with in that way. The provisions of rule 59 regarding reference to a committee on new Members are clear and, in our opinion, should be applied as a matter of course unless, as we expect in this case, the Council decides otherwise. In the process that led to the admission of so many outstanding applicants by the General Assembly in December 1955, there was perhaps little need to call on the Committee of the Council, and I am very happy to agree that it is not necessary on this occasion. However, in the Australian view, this is not a precedent, and future applicants should not feel that they are being singled out for undue critical attention if the Security Council in the future permits their applications to be referred to the committee under rule 59.

62. I am confident that the Council will now recommend the admission of the Sudan unanimously. The Australian delegation looks forward to the day when the General Assembly will complete this process. Australia looks forward to friendly and fruitful co-operation with the Sudan in all aspects of the work of the United Nations, and we extend to the Sudan our best wishes for its prosperity and progress.

63. Mr. TSIANG (China): As the representative of China, I have the honour to make the following statement.

64. The achievement of national independence by the Sudan is a great credit to the people of the Sudan, as well as to the two former condominium Powers, Egypt and the United Kingdom. The United Nations has good reason to congratulate all three parties concerned in this remarkable achievement.

65. My delegation is certain that the Republic of the Sudan has the qualifications for membership in the United Nations as defined in Article 4 of the Charter. China has had many centuries of friendly and, I would even say, brotherly relations with Arab peoples. For this reason, I have particular pleasure in supporting the application of the Republic of Sudan for membership in the United Nations.

66. Mr. HOLGUIN (Peru) (*translated from Spanish*): I wish first of all to thank the President for the tribute he paid in his opening remarks to Mr. Belaúnde, who presided over the Security Council last month, and the contribution he made to the work of the Council. I shall be very happy to convey the President's words to Mr. Belaúnde.

67. Peru has already recognized the Government of the Sudan. It is therefore natural and logical

l'Organisation des Nations Unies. La délégation australienne est donc désireuse d'éviter le retard qui pourrait se produire si l'on renvoyait la demande à un comité.

61. Je tiens cependant à faire remarquer que, de l'avis de la délégation australienne, le renvoi d'une demande à un comité ne devrait pas être interprété comme mettant en doute les titres du pays candidat. Les dispositions de l'article 59 concernant le renvoi des demandes d'admission au comité spécial sont claires et devraient, croyons-nous, s'appliquer automatiquement, à moins que le Conseil n'en décide autrement, comme nous espérons que ce sera le cas pour le Soudan. Etant donné la procédure qui a conduit à l'admission par l'Assemblée générale, en décembre 1955, de tant de candidats dont les demandes étaient en suspens, il n'était peut-être pas bien nécessaire de faire appel au comité du Conseil, et je suis heureux de pouvoir dire que c'est inutile dans le cas présent. Cependant, de l'avis de l'Australie, cette façon de procéder ne crée pas un précédent, et les futurs candidats ne devront pas penser qu'ils font l'objet d'un examen excessivement critique si, dans l'avenir, le Conseil de sécurité renvoie leurs demandes au comité conformément à l'article 59.

62. Je suis convaincu que le Conseil va maintenant recommander à l'unanimité l'admission du Soudan. La délégation australienne espère que le jour viendra bientôt où l'Assemblée générale entérinera cette recommandation. L'Australie se réjouit de pouvoir coopérer amicalement et utilement avec le Soudan dans toutes les entreprises de l'ONU, et nous adressons au Soudan tous nos vœux de prospérité et de progrès.

63. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: En ma qualité de représentant de la Chine, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante :

64. L'indépendance nationale du Soudan est une grande réalisation à l'actif du peuple soudanais et des deux anciens cosouverains, l'Égypte et le Royaume-Uni. L'Organisation des Nations Unies a de bonnes raisons de féliciter les trois parties qui ont contribué à ce succès remarquable.

65. Ma délégation est sûre que la République soudanaise possède les titres que l'Article 4 de la Charte prévoit pour l'admission à l'ONU. Pendant des siècles, la Chine a entretenu des relations amicales, je dirai même fraternelles, avec les peuples arabes. Aussi, c'est avec un plaisir tout particulier que j'appuie la demande d'admission de la République soudanaise à l'Organisation des Nations Unies.

66. M. HOLGUIN (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Je voudrais tout d'abord remercier le Président des aimables paroles qu'il a bien voulu consacrer à M. Belaúnde, président du Conseil de sécurité au cours du mois dernier, et au rôle qu'il a joué dans les travaux du Conseil. Je serai très heureux de rapporter les paroles du Président à M. Belaúnde.

67. Le Pérou a déjà reconnu le Gouvernement soudanais. Il est donc tout naturel et parfaitement logique

that it should approve the proposal by the delegations of France, the United Kingdom and the United States that the Sudan should be admitted to membership in the United Nations. Accordingly, the Peruvian delegation cannot do less than support and vote for the text of the draft resolution recommending the admission of the Sudan to membership in the United Nations.

68. The Peruvian Government regards the independence of the Sudan as an admirable example of the progressive advance of a hitherto dependent territory to full participation in the legal life of the community of nations, through the operation of the principle of self-determination. The manner in which this process has taken place establishes the supremacy of the peaceful concept of good-neighbourly relations over every other consideration.

69. The Peruvian delegation takes this opportunity of expressing its keen satisfaction at the manner in which the condominium Powers, the United Kingdom and Egypt, carried out their work of organization and regulation, in accordance with the 1899 Protocol.

70. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I should like to say a few words as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS.

71. The Soviet delegation has perused with close attention the letter from Mr. Zarroug, Minister of External Affairs of the Sudan, addressed to the Secretary-General, which contains the Sudan's application for admission to membership in the United Nations, and the declaration by the Government of the Republic of the Sudan that it accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations.

72. We consider that the Republic of the Sudan possesses all the qualifications for membership required by the Charter and should take its place in the family of the United Nations.

73. The proclamation of the Sudan as an independent republic on 1 January 1956 was a great victory for the Sudanese people and all colonial peoples in their struggle for freedom and national independence. The Sudanese people had to follow a hard road in order to establish itself as a sovereign and independent State. The proclamation of the independent Sudanese Republic means the Sudanese people has won its fight for national liberation and founded its own sovereign State. The young Republic of the Sudan still has not a few obstacles to overcome before it can free itself of the burden it has inherited from its colonial rulers; but we are sure that the Sudanese people will overcome these difficulties too, and the United Nations must give it substantial help in doing so.

74. I wish to take this opportunity of stating that the Soviet people feel deep satisfaction that the people of the Sudan should have attained their independence and are to achieve full membership in the United

qu'il accueille avec faveur la proposition des délégations de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis tendant à admettre le Soudan au sein des Nations Unies. La délégation du Pérou ne peut que s'associer au texte du projet de résolution qui tend à recommander l'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation, et elle votera pour ce texte.

68. En outre, le Gouvernement du Pérou voit dans l'indépendance du Soudan un bel exemple de l'incorporation progressive d'un territoire jusque-là non indépendant dans la vie juridique de la communauté des nations, grâce à la réalisation du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La manière dont cette évolution a eu lieu prouve que le concept pacifique de la vie en commun l'emporte sur toute autre considération.

69. La délégation du Pérou profite de cette occasion pour saluer avec une vive satisfaction les mesures d'organisation et de réglementation qui ont été prises par les deux cosouverains, le Royaume-Uni et l'Égypte, conformément au Protocole de 1899.

70. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Permettez-moi de dire quelques mots en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

71. La délégation de l'Union soviétique a étudié attentivement la lettre adressée au Secrétaire général par M. Zarroug, ministre des affaires extérieures du Soudan, et exposant la demande d'admission du Soudan; elle a également pris connaissance de la déclaration par laquelle le Gouvernement de la République soudanaise a accepté les obligations de la Charte des Nations Unies.

72. Nous estimons que la République soudanaise remplit pleinement les conditions de la Charte relatives à l'admission de nouveaux Membres et qu'elle doit occuper sa place au sein des Nations Unies.

73. La proclamation du 1^{er} janvier 1956 par laquelle le Soudan s'est érigé en république indépendante représente une grande victoire du peuple soudanais et de tous les peuples coloniaux dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance nationale. Le peuple soudanais a dû suivre une route difficile avant d'accéder à la condition d'Etat souverain et indépendant. La proclamation d'une République soudanaise indépendante montre que le peuple soudanais a mené à bon terme la lutte pour sa libération nationale et qu'il a créé son propre Etat souverain. La jeune République soudanaise doit encore surmonter de nombreuses difficultés pour se libérer de l'héritage très lourd que lui a laissé la domination coloniale. Nous sommes certains que le peuple soudanais triomphera également de ces difficultés, et pour cela l'Organisation des Nations Unies devra lui apporter une aide substantielle.

74. Je profite de l'occasion pour souligner, une fois de plus, la profonde satisfaction qu'inspirent au peuple soviétique l'accession du peuple soudanais à l'indépendance et son admission comme Membre égal en droits

Nations family. I think I am expressing the views of all members of the Security Council in wishing the Sudanese people success in the task of strengthening their independent State and developing their national economy and culture.

75. The Soviet delegation supports the application of the Sudan for admission to membership in the United Nations and considers that the Security Council should recommend to the General Assembly the admission of the Sudan to membership in the United Nations.

76. The Soviet delegation, as I have already stated, associates itself with and fully supports the draft resolution before the Council [S/3545].

77. Speaking now as PRESIDENT, I should recall that a number of members of the Council have expressed the view that the Sudan's application for admission to the United Nations should not be referred to a special committee for preliminary consideration. A decision to that effect is permitted by rule 59 of the rules of procedure.

78. Since there have been no other proposals, I take it that the Security Council resolves not to refer the Sudan's application to a special committee, but to adopt a decision upon it immediately.

It was so decided.

79. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I shall now put to the vote the draft resolution submitted by France, the United Kingdom and the United States of America [S/3545], which reads as follows:

"The Security Council,

"Having examined the application of the Sudan,

"Recommends to the General Assembly that the Sudan be admitted to membership in the United Nations."

A vote was taken by show of hands.

In favour: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

The draft resolution was adopted unanimously.

80. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Allow me, as President of the Council, to congratulate the members of the Council on the efficient manner in which they have dealt with the question of the admission of the Sudan and on their adoption of a unanimous resolution.

81. Mr. LODGE (United States of America): The United States is delighted that the application of the Sudan for membership in the United Nations has been so promptly and unconditionally recommended by the Security Council.

82. But, even on such an auspicious occasion, we cannot forget that—as President Eisenhower said recently—"grave injustices are still uncorrected." I refer to the exclusion of Japan from the United

dans la famille des Nations Unies. Je crois exprimer l'avis de tous les membres du Conseil de sécurité en souhaitant au peuple soudanais tout le succès possible dans les efforts qu'il déploie pour consolider son Etat indépendant et pour développer son économie et sa culture nationales.

75. La délégation de l'Union soviétique appuie la demande d'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et estime que le Conseil de sécurité doit recommander à l'Assemblée générale d'admettre le Soudan.

76. Comme je l'ai déjà dit, la délégation de l'URSS s'est associée au projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3545] et elle appuie ce projet sans réserve.

77. En ma qualité de PRESIDENT, je rappelle que bon nombre de membres du Conseil ont estimé qu'il n'y avait pas lieu en l'espèce de renvoyer la demande d'admission du Soudan à un comité spécial, pour examen préliminaire. L'article 59 du règlement intérieur permet au Conseil de sécurité d'en décider ainsi.

78. Puisqu'il n'y a pas eu d'autres propositions, je pense que le Conseil de sécurité décide de ne pas renvoyer la demande du Soudan au comité spécial et de statuer immédiatement sur cette demande.

Il en est ainsi décidé.

79. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je mets aux voix le projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni [S/3545]; ce projet se lit comme suit :

« Le Conseil de sécurité,

« Ayant examiné la demande du Soudan,

« Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. »

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, URSS, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

80. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Qu'il me soit permis, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, de féliciter mes collègues d'avoir mené à bien ce débat et d'avoir pris une décision unanime au sujet de l'admission du Soudan.

81. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique (*traduit de l'anglais*)): Les Etats-Unis sont heureux de voir que le Conseil de sécurité a recommandé si rapidement et sans aucune réserve l'admission du Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

82. Cependant, même en une occasion aussi favorable, nous ne saurions oublier que, comme le président Eisenhower l'a déclaré récemment, « de graves injustices subsistent ». Je veux parler de l'exclusion du Japon.

Nations. That nation, the stature of which before the world is beyond dispute and which has already contributed so much to the work of the specialized agencies and other bodies of the United Nations, clearly deserves full representation at the United Nations. The United Nations, in order to carry out its responsibilities, also needs the full participation of that important nation, which has demonstrated its devotion to the purposes and principles of the United Nations Charter. The United States will continue to work for the early admission of Japan to the United Nations and the righting of a grave wrong.

83. Today, we have dealt with the application of the Sudan in the way in which all applications for membership should be dealt with—unconditionally, on their merits, and expeditiously. The United States hopes that the Security Council will continue to act in this way in the future.

84. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I did not interrupt the United States representative, despite the fact that his remarks were unquestionably outside the scope of our agenda for today, for the agenda which the Security Council adopted contains only one item—the question of the admission of the Sudan to membership in the United Nations. I refrained from interrupting him solely out of regard for the representative of the United States. Nevertheless, I consider that his statement was outside the scope of the agenda for this meeting.

85. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like to reply to something the President said as representative of the Soviet Union in regard to the criterion by which he seemed to judge the application of the Sudan for membership in the United Nations. It struck me as a strange criterion. The representative of the Soviet Union seemed to hail the membership of the Sudan in the United Nations as a sort of escape from so-called colonial domination. This strikes an incongruous note to me as representative of one of the condominium Powers, and no doubt the other condominium Power will be equally surprised. While my country has a proud record over more than a century in bringing dependent peoples to nationhood, the reverse process has been characteristic of the policies of the Soviet Union. Where we have brought hundreds of millions to independence, the Soviet Union has brought tens of millions under its domination.

86. Despite this regrettable attitude on the part of the representative of the Soviet Union, it is with a sense of satisfaction that the Security Council can consider the action which it has taken today. For the first time since Indonesia was admitted to the United Nations in 1949, the case of an individual applicant has been considered immediately on its own merits and the applicant has been recommended by the Security Council for admission to the United Nations without anyone seeking to impose conditions or link its admission with that of any other applicant.

Ce pays, dont l'importance mondiale est incontestée et qui a déjà joué un si grand rôle au sein des institutions spécialisées et d'autres organes de l'ONU, mérite de toute évidence de siéger à l'Organisation. De son côté, l'Organisation, pour s'acquitter des tâches qui lui incombent, a besoin de la participation pleine et entière de cette importante nation qui a montré sa foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Les Etats-Unis continueront d'œuvrer pour l'admission prochaine du Japon à l'ONU ; ils ne négligeront aucun effort pour redresser un tort grave.

83. Nous avons adopté aujourd'hui, pour examiner la demande du Soudan, une méthode qui devrait s'appliquer à toutes les demandes d'admission : nous avons admis le Soudan sur titres, sans réserve ni délai. Les Etats-Unis espèrent que le Conseil de sécurité continuera à faire de même.

84. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je n'ai pas interrompu le représentant des Etats-Unis, bien que, dans son intervention, il soit sorti sans aucun doute du cadre de notre ordre du jour. En effet, l'ordre du jour de la présente séance, qui a été adopté par le Conseil de sécurité, ne comprend qu'une seule question : l'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies. Si je n'ai pas interrompu l'orateur, c'est uniquement par déférence pour le représentant des Etats-Unis. Je n'en estime pas moins que sa déclaration n'a pas trait à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

85. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais répondre à ce que le Président vient de dire en sa qualité de représentant de l'Union soviétique, au sujet du critère qu'il a semblé appliquer pour se prononcer sur la demande d'admission du Soudan comme membre de l'Organisation des Nations Unies. Le critère qu'il a adopté m'a paru étrange. Le représentant de l'Union soviétique m'a semblé accueillir le Soudan parmi les Nations Unies comme si ce pays venait d'échapper à une sorte de « domination coloniale ». L'allusion me semble déplacée, et je dis cela en qualité de représentant de l'un des cosouverains ; je ne doute pas que l'autre cosouverain ne partage ma surprise. Alors que mon pays est fier d'avoir pu, depuis plus d'un siècle, amener maints peuples dépendants au statut de nations indépendantes, c'est le processus contraire qui a caractérisé la politique de l'URSS. Alors que nous avons amené des centaines de millions d'hommes à l'indépendance, l'Union soviétique a soumis des dizaines de millions d'hommes à sa domination.

86. Malgré cette attitude regrettable de la part du représentant de l'Union soviétique, le Conseil de sécurité peut être satisfait de la décision qu'il vient de prendre. Pour la première fois depuis l'admission de l'Indonésie, en 1949, le bien-fondé d'une demande d'admission a été considéré immédiatement et indépendamment, et l'admission du candidat a été recommandée par le Conseil de sécurité sans que personne ait cherché à imposer des conditions ou à faire dépendre son admission de celle de quelque autre Etat.

87. My Government has always maintained that that is the correct way to deal with applications for membership and that it is the way which is intended in the Charter. The Security Council ought to consider each application on its merits and, if the applicant is qualified under Article 4, the Council ought to recommend its admission.

88. We have often been compelled to depart from the proper path during the last seven years, and this has been due to the attitude taken by one of the permanent members of the Security Council. Even though sixteen new Members were admitted to the United Nations before the end of the last session of the General Assembly, we cannot forget that one great country whose qualifications nobody disputes, is still excluded from the United Nations because its admission has been linked with that of another applicant. In the satisfaction with which we hail the way in which the Security Council has dealt with the application of the Sudan, and the pleasure we feel at the prospect of the Sudan joining our Organization, my Government will not forget that a gap in our ranks remains to be filled. We will lend our best endeavours to secure the admission to membership of that great country, Japan.

89. The PRESIDENT (*translated from Russian*): As President of the Council I must point out once again that, in accordance with the agenda it has adopted, the Security Council has before it the question of the admission of the Sudan and no other item.

90. I am, of course, in the Security Council's hands, but I would again point out to members of the Council that they should confine their remarks to the agenda which the Council has adopted.

91. Mr. WALKER (Australia): In expressing the satisfaction of the Australian delegation over the vote that has just been taken by the Council, recommending to the General Assembly the admission of the Sudan, I would like to welcome this further step towards the universality of membership of the United Nations. At the last session of the General Assembly, Australia was one of the sponsors of a draft resolution which looked to the admission of eighteen new Members. Unfortunately, the trend of events led to the admission of a rather smaller number, in accordance with a draft resolution which the Australia delegation felt it could not co-sponsor. Nevertheless, we voted for the draft providing that only sixteen applicants should be admitted at that time.

92. We are very glad that on this occasion we are taking positive action to admit another candidate, which is particularly well qualified for admission to the United Nations.

93. As I think I remarked on the occasion when I took my seat at the Council table [*710th meeting*], I had the honour previously of representing my country in Japan, and I was there last year when the decisive

87. Mon gouvernement a toujours estimé que c'était là la procédure correcte à appliquer à toute demande d'admission et que c'était là répondre aux prescriptions de la Charte. Le Conseil de sécurité est tenu de se prononcer indépendamment sur chaque demande d'admission, et, si l'Etat candidat a les titres requis par l'Article 4, le Conseil est tenu d'en recommander l'admission.

88. Plus d'une fois, pendant les sept dernières années, nous avons dû nous écarter de cette voie, du fait de l'attitude prise par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. S'il est vrai que 16 nouveaux Membres ont été admis à l'Organisation à la fin de la dernière session de l'Assemblée générale, nous ne saurions oublier qu'un grand pays dont personne ne conteste les titres est encore exclu de l'Organisation des Nations Unies parce qu'on a fait dépendre son admission de celle d'un autre candidat. La satisfaction que nous éprouvons devant la manière dont le Conseil de sécurité a traité la requête du Soudan, et la joie que nous ressentons à l'idée que le Soudan va faire partie de notre organisation n'empêchent pas mon gouvernement de se souvenir qu'il reste un vide dans nos rangs. Nous continuerons à déployer tous nos efforts pour obtenir l'admission de ce grand pays, le Japon.

89. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : En ma qualité de Président du Conseil, je dois rappeler encore une fois que l'ordre du jour adopté par le Conseil de sécurité ne comprend que la seule question de l'admission du Soudan, à l'exclusion de toute autre question.

90. Je ferai, bien entendu, ce que décidera le Conseil de sécurité, mais je tiens à attirer encore une fois l'attention des membres sur la nécessité de s'en tenir, dans leurs interventions, à l'ordre du jour qui a été adopté par le Conseil.

91. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*] : En exprimant la satisfaction de la délégation australienne au sujet du vote sur lequel le Conseil vient de recommander à l'Assemblée générale l'admission du Soudan, je voudrais saluer le nouveau progrès qui a été réalisé par l'Organisation des Nations Unies dans la voie de l'universalité. A la dernière session de l'Assemblée générale, l'Australie a été l'un des auteurs d'un projet de résolution qui recommandait l'admission de 18 nouveaux Etats. Malheureusement, une série d'événements ont conduit à l'admission d'un nombre de candidatures plus restreint, conformément à un projet de résolution que la délégation australienne n'a pas estimé pouvoir patronner. Nous avons cependant voté pour le projet de résolution prévoyant alors l'admission de 16 candidats.

92. Nous sommes très heureux que dans le cas présent, le Conseil de sécurité ait pris une décision positive, celle d'admettre un nouveau candidat qui est particulièrement qualifié pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

93. Comme je crois l'avoir déjà fait remarquer lorsque j'ai pris place à la table du Conseil, [*710^e séance*], j'ai eu naguère l'honneur de représenter mon pays au Japon, et je m'y trouvais l'année dernière au moment

debates took place in the Security Council leading to the admission of the sixteen applicants which have now happily taken their place among us as Members of the United Nations. I felt at that time, as no one who was not in Japan could feel, the disappointment and chagrin of the Japanese Government and the Japanese people at their exclusion. I believe that there is such a world tide of opinion, and such a tide of opinion within the now enlarged United Nations, in favour of the admission of Japan, that it can only be a short time before Japan also is admitted.

94. As Australia's representative on the Council, I would like to say that my Government will welcome every opportunity that may be afforded to us to assist towards the admission of Japan to the United Nations.

95. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): The Security Council has unanimously adopted a resolution recommending that the General Assembly should admit the Sudan to membership in the United Nations. I should like to express my delegation's satisfaction at this decision and to observe that we have taken a further step towards that universality which should be our goal.

96. We shall, of course, be glad to admit the Sudan to our midst. However, when the General Assembly takes a decision on this matter—and I do not think that in saying this I am departing from the provisions on which this Council's rules of procedure are based—we hope that it will also be possible to welcome a great country in which I almost had the honour to represent my Government, a country which, because of its large population, its high level of civilization, its great economic power and its extensive interests, is in a position to make such a great contribution to the United Nations, and with which France has traditionally maintained friendly relations. I refer to Japan.

97. Mr. ABDON (Iran) (*translated from French*): The delegation of Iran wishes to express its pleasure at the unanimous adoption of the recommendation that the Sudan should be admitted to membership in the United Nations. This is certainly a great step towards the universality of the United Nations, and we hope that the General Assembly will take a favourable decision in the matter at the beginning of its next session, so that the representatives of the Sudan may take their places among us at the beginning of the eleventh session.

98. As the representative of an Asian country, a country which, incidentally, receives Japanese United Nations experts, I cannot but take this opportunity—and in doing so I do not think I am departing from the provisions of the rules of procedure—to express once more my delegation's keen desire that the obstacles to Japan's admission to the United Nations should be eliminated. We trust that the unconditional decision we have taken today with regard to the Sudan may help to prepare the ground for a better understanding in the matter of the admission to membership in our Organization of that great Asian country, Japan,

où avaient lieu au Conseil de sécurité les débats décisifs qui ont conduit à l'admission de 16 candidats, lesquels ont maintenant pris place parmi nous, comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. A cette époque, j'ai ressenti, comme seuls pouvaient le ressentir ceux qui se trouvaient au Japon, la déception et la douleur du Gouvernement japonais et du peuple japonais en apprenant que la demande de leur pays avait été rejetée. Je crois qu'il existe un tel courant d'opinion en faveur de l'admission du Japon, et notamment dans l'Organisation des Nations Unies dont les rangs viennent de s'élargir, que le moment ne peut tarder où le Japon sera admis lui aussi.

94. En tant que représentant de l'Australie au Conseil, je tiens à dire que mon gouvernement saisira toute occasion qui pourra se présenter pour aider le Japon à devenir Membre de l'Organisation.

95. M. ALPHAND (France) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité un projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de ma délégation, je m'en félicite, et je constate que nous avons accompli un pas nouveau vers ce principe de l'universalité qui doit guider notre action.

96. Nous nous réjouissons, certes, ainsi que je l'ai dit, d'admettre le Soudan parmi nous. Mais, au moment où l'Assemblée générale prendra cette décision — et je ne crois pas, ce disant, sortir des dispositions qui sont à la base du règlement intérieur de notre conseil — nous voudrions qu'un grand pays, où j'ai failli représenter mon gouvernement, un pays qui peut, par sa nombreuse population, sa haute civilisation, sa grande puissance économique et ses intérêts étendus, apporter une si grande contribution à l'Organisation des Nations Unies, et avec lequel la France a traditionnellement entretenu des rapports d'amitié, puisse également être des nôtres. Je veux parler du Japon.

97. M. ABDON (Iran) : La délégation de l'Iran tient à exprimer la joie que lui cause l'adoption à l'unanimité de la recommandation tendant à admettre le Soudan comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est là, certainement, un grand pas vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et nous souhaitons que l'Assemblée générale prenne une décision favorable à cet égard au début de sa prochaine session, de façon à voir les représentants de ce pays siéger parmi nous dès le premier jour de la onzième session.

98. En ma qualité de représentant d'un pays asiatique, qui reçoit, d'ailleurs, des experts japonais des Nations Unies, je ne puis m'empêcher — et je ne crois pas, ce faisant, être en dehors des dispositions du règlement intérieur — de saisir cette occasion pour exprimer, une fois de plus, le désir fervent de ma délégation de voir disparaître les obstacles qui ont surgi sur la voie de l'admission du Japon au sein de notre organisation. Nous formons des vœux pour que la décision inconditionnelle à laquelle nous avons abouti aujourd'hui à l'égard du Soudan contribue à préparer un terrain propice pour une compréhension meilleure à l'égard de l'admission au

whose qualifications have never been challenged either in the General Assembly or in the Security Council, and the question of whose admission should be considered on its merits.

99. We shall spare no effort to right the wrong which has been done to Japan and to promote its admission to our international community.

100. Before concluding, I wish once more to express the best wishes of my delegation and of my Government for the success of the Sudan in its political, economic and social development.

101. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Since some of the members of the Council have referred to the question of the admission of JAPAN—a question which, of course, is not on the agenda—and in that connexion also mentioned the position of the Soviet Union, I think the Council will not object if, as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I make use of my right to reply.

102. The question of the admission of Japan or any other State is not on our agenda today. If anyone wishes to discuss that question, he may use the normal and customary procedures for having that item included in the Council's agenda. The Soviet delegation, for its part, is ready to discuss the question of the admission both of Japan and of the Mongolian People's Republic, if the members of the Council consider that the difficulties which prevented Japan and the Mongolian People's Republic from being admitted together with the sixteen other States at the tenth session of the General Assembly have been removed.

103. As the members of the Council are aware, these difficulties arose at that time as a result of the veto exercised by the representative of the Kuomintang, who, against the will of the majority of the members of the General Assembly, in effect prevented the inclusion of the Mongolian People's Republic and Japan among the eighteen countries whose admission was proposed in General Assembly resolution 918 (X) of 8 December 1955.

104. If the representatives of the western Powers consider that these difficulties have been removed, we are ready to consider favourably the question of the admission both of Japan and of the Mongolian People's Republic, the two States which, of the eighteen States whose admission was recommended to us by the General Assembly resolution, have not yet been admitted.

105. If it is the opinion of the members of the Security Council that such difficulties still persist, the Soviet delegation considers that the members of the Council should unite their efforts to find a means of ensuring that both the Mongolian People's Republic and Japan are admitted to membership in the United Nations at the next session of the General Assembly.

sein de notre organisation de ce grand pays asiatique qu'est le Japon dont les titres n'ont jamais été contestés, ni à l'Assemblée générale ni au Conseil de sécurité, et dont l'admission doit être examinée en tenant compte de son bien-fondé propre.

99. Nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts pour réparer le tort qui a été causé à ce pays et pour favoriser son admission au sein de notre communauté internationale.

100. Avant de terminer, je veux, une fois de plus, adresser mes meilleurs vœux, tant de la part de ma délégation que de celle de mon gouvernement, pour le succès du Soudan dans la voie de son développement politique, économique et social.

101. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Comme certains membres du Conseil ont soulevé la question de l'admission du Japon — question qui, bien entendu, ne figure pas à l'ordre du jour — et qu'ils ont, à ce propos, évoqué la position de l'Union soviétique, je pense que les membres du Conseil ne m'en voudront pas si, en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLICQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES je fais usage de mon droit de réponse.

102. L'ordre du jour de la présente séance ne comprend pas la question de l'admission du Japon, ni celle de l'admission d'aucun autre Etat. Si quelqu'un désire débattre cette question, il peut suivre la procédure habituelle et normale qui permet d'en demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil. Pour ce qui est de la délégation de l'Union soviétique, elle est disposée à examiner la question de l'admission du Japon et de la République populaire de Mongolie, si les membres du Conseil estiment qu'on a pu éliminer les difficultés qui ont empêché d'admettre à la dixième session de l'Assemblée générale le Japon et la République populaire de Mongolie en même temps que les 16 autres Etats.

103. Les membres du Conseil n'ignorent pas que ces difficultés provenaient alors du veto auquel a eu recours le représentant du Kouomintang, lequel, contrairement à la volonté de la majorité des membres de l'Assemblée générale, a empêché en fait que la République populaire de Mongolie et le Japon ne figurent au nombre des 18 pays dont la résolution 918 (X) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1955 proposait l'admission.

104. Si les représentants des puissances occidentales considèrent que les difficultés en question ont été éliminées, nous sommes disposés à examiner avec bienveillance l'admission des deux Etats dont les demandes demeurent en suspens, sur les 18 Etats dont la résolution de l'Assemblée générale nous recommandait l'admission.

105. Si les membres du Conseil de sécurité sont d'avis que ces difficultés subsistent, la délégation de l'Union soviétique estime que les membres du Conseil doivent conjuguer leurs efforts pour trouver des mesures propres à assurer l'admission de la République populaire de Mongolie et du Japon à la prochaine session de l'Assemblée générale.

106. The discussion on the Sudan's application exemplifies the fact that, if all members of the Security Council adhere to the principle of the universality of the United Nations, there is no obstacle in the way of the admission of countries which apply for membership in the United Nations. If, however, the policy of favouritism towards some countries and discrimination against others is to be followed in the future, then indeed there will be difficulties, and the United Nations Charter will be violated.

107. As to Sir Pierson Dixon's remarks concerning the Soviet Union, they are simply an echo of the "cold war", which certain Powers wish to obtrude into international relations yet again. I do not propose to embark on a discussion of the consequences of British colonial policy. Many countries spoke on this subject at sufficient length at the last session of the General Assembly, and I do not think there is any need to repeat their remarks, as everyone remembers them.

108. Mr. LODGE (United States of America): The representative of the United States wishes to take just a moment, so that the record may show that in his opinion he was not out of order when he spoke immediately after the vote.

109. In the opinion of the representative of the United States, it is in order in the Security Council to explain one's vote. There is nothing in the rules of procedure that prevents a member from doing this. Moreover, the subject of my statement was extremely germane to the agenda, because I had discussed the method which was used in electing the Sudan. It was a method which was unconditional; which judged the candidate on its merits; which did not link the candidate up with some other candidate; which was not a package deal. Then I said that that was the method that we should follow in the case of Japan.

110. In his statement made just a few minutes ago, the Soviet representative ignored the views of all the other members of the Council, and he also ignored the provisions of the Charter that the admission of one applicant should not be linked to that of another. He simply restated the Soviet position that in fact has been repudiated by all other members of this body.

111. Now it was not the representative of China who kept Japan out. It was the representative of the Soviet Union who kept Japan out. Outer Mongolia does not keep Japan out. The member of the Security Council who vetoes Japan keeps Japan out. That is crystal clear, and I am sure that no one in this room, nor anyone who follows the proceedings of the Security Council in any country in the world, is in any doubt about it.

The meeting rose at 5.20 p.m.

106. L'examen de la demande d'admission du Soudan montre que, si tous les membres du Conseil respectent le principe de l'universalité de notre organisation, aucun obstacle n'empêche l'admission des Etats candidats. En revanche, si l'on continue à suivre une politique de favoritisme à l'égard de certains pays et de discrimination à l'égard d'autres pays, il s'élèvera évidemment des difficultés qui empêcheront d'observer les prescriptions de la Charte des Nations Unies.

107. Quant aux observations de sir Pierson Dixon touchant l'Union soviétique, elles ne sont qu'un écho de la « guerre froide » que certaines puissances voudraient réintroduire dans les relations internationales. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans une discussion sur les conséquences de la politique coloniale du Royaume-Uni. De nombreux pays ont suffisamment traité cette question à la dernière session de l'Assemblée générale, et j'estime inutile de répéter ces déclarations, qui sont présentes à toutes les mémoires.

108. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Le représentant des Etats-Unis tient à faire une brève déclaration, afin qu'il soit consigné au procès-verbal qu'il avait le droit d'exprimer son opinion quand il a pris la parole immédiatement après le vote.

109. De l'avis du représentant des Etats-Unis, les membres du Conseil de sécurité ont le droit d'expliquer leur vote. Il n'existe dans le règlement intérieur aucune disposition l'interdisant. En outre, ma déclaration n'était nullement étrangère à l'ordre du jour, puisque j'ai parlé de la méthode employée pour élire le Soudan. L'admission a été inconditionnelle, le candidat a été jugé sur titres, sa candidature n'a pas été liée à une autre candidature, il n'a pas été question d'admission en bloc. J'ai dit ensuite que c'était la méthode que nous devons appliquer dans le cas du Japon.

110. Dans la déclaration qu'il a faite il y a quelques minutes, le représentant de l'Union soviétique n'a pas tenu compte des opinions de tous les autres membres du Conseil ; il n'a pas tenu compte non plus des dispositions de la Charte qui interdisent le jumelage des candidatures. Il s'est contenté de réaffirmer la position de l'Union soviétique qui, en fait, a été condamnée par tous les autres membres du Conseil.

111. En réalité, ce n'est pas le représentant de la Chine qui a empêché l'admission du Japon. C'est le représentant de l'Union soviétique. Ce n'est pas la Mongolie extérieure qui a empêché l'admission du Japon. C'est le membre du Conseil de sécurité qui a usé du veto contre le Japon qui a empêché l'admission du Japon. Cela est parfaitement clair, et je suis convaincu qu'il n'est personne ici, qu'il n'est personne dans aucun pays du monde — parmi les gens qui suivent les débats du Conseil de sécurité — pour avoir le moindre doute à ce sujet.

La séance est levée à 17 h. 20.